

JORF n°0288 du 11 décembre 2016

Texte n°30

Arrêté du 7 décembre 2016 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture de concours pour le recrutement d'éducateurs spécialisés des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national des jeunes aveugles

NOR: AFSR1635679A

ELI:<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/12/7/AFSR1635679A/jo/texte>

Par arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé en date du 7 décembre 2016, est autorisée au titre de l'année 2016 l'ouverture de concours interne et externe pour le recrutement d'éducateurs spécialisés des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national des jeunes aveugles.

Le nombre de postes offerts sera fixé ultérieurement.

L'ouverture des inscriptions est fixée au jeudi 15 décembre 2016.

La date de clôture des inscriptions est fixée au lundi 16 janvier 2017 à minuit, terme de rigueur.

Les demandes d'admission à concourir s'effectuent par voie télématique sur le serveur du ministère des affaires sociales et de la santé à l'adresse suivante :
<https://inscription.sante.gouv.fr/inscription/inscription.do>

L'attention des candidats est tout particulièrement appelée sur la nécessité de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie télématique, les candidats peuvent s'inscrire par voie postale. Le formulaire d'inscription peut être obtenu :

- par téléchargement sur le site internet du ministère des affaires sociales et de la santé à l'adresse suivante :

<http://social-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-concours/calendrier-et-modalites-d-inscription/article/modalites-d-inscription> ;

- par courriel du lundi au vendredi de 9 h 30 à 17 heures à l'adresse électronique suivante : drh-concours@sg.social.gouv.fr

Les formulaires d'inscription par voie postale devront obligatoirement être transmis en pli suivi ou en recommandé avec accusé de réception, au plus tard le lundi 16 janvier 2017 à minuit, terme de rigueur, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Ministère des affaires sociales et de la santé, direction des ressources humaines, SD1C, bureau du recrutement, " Concours éducateur spécialisé 2016 ", 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.

Toute demande d'inscription incomplète ou transmise hors délai sera refusée.

Les demandes d'aménagement d'épreuve devront être formulées avant la clôture des inscriptions.

L'épreuve orale aura lieu à partir du 20 mars 2017 à Paris.

Les candidats au concours externe devront constituer un dossier comportant obligatoirement :

- une copie des titres et diplômes acquis ;

- un curriculum vitae limité à deux pages ;

- une note de deux pages au plus décrivant les emplois occupés, les stages effectués et la nature des activités et travaux qu'ils ont réalisés ou auxquels ils ont pris part ;

- une lettre de motivation limitée à deux pages.

Les candidats au concours interne devront établir un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle conforme au modèle disponible aux adresses suivantes : <https://inscription.sante.gouv.fr/inscription/inscription.do>

<http://social-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-concours/calendrier-et-modalites-d-inscription/article/modalites-d-inscription>

En cas d'impossibilité matérielle de télécharger le document par voie électronique, les candidats pourront demander à le recevoir, en formulant une demande par courriel du lundi au vendredi de 9h30 à 17h00 à l'adresse électronique suivante :

drh-concours@sg.social.gouv.fr

Les candidats aux concours externe et interne devront adresser leur dossier en six exemplaires par courrier en pli suivi ou en recommandé avec accusé de réception, avant le 15 février 2017 à minuit, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Ministère des affaires sociales et de la santé, direction des ressources humaines, SD1C, bureau du recrutement, " Concours éducateur spécialisé 2016 ", 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.

Pour tous renseignements, les candidats peuvent adresser un courriel à l'adresse électronique suivante : drh-concours@sg.social.gouv.fr

La composition du jury sera fixée ultérieurement.